



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 26 janvier 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt six du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt janvier deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Mathieu OLIVEIRA – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Johann PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mathieu OLIVEIRA

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2020,
- Désignation du Secrétaire de séance

Commission Finances :

- 1- N°2021-001 : RESTES A REALISER 2020
- 2- N°2021-002 : Demande de subvention au titre de la DETR – Extension du groupe scolaire,
- 3- N°2021-003 : Demande de subvention au titre de la DSIL – Extension du groupe scolaire,
- 4- N°2021-004 : Demande de subventions d'investissements au Conseil départemental – Extension du groupe scolaire,

Commission Ressources Humaines :

- 5- N°2021-005 : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences,
- 6- N°2021-006 : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences,
- 7- N°2021-007 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet,

Commission Administration Générale :

- 8- N°2021-008 : Révision des loyers des baux communaux,

La séance est ouverte à 18h

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

M Mathieu OLIVEIRA est désigné Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des PV du 1^{er} décembre 2020**

Le PV adopté à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

Suite aux dernières instructions gouvernementales, la Mairie a changé les horaires pour les services administratifs en concertation avec eux. Pourquoi avoir décidé cela ? Je trouvais que cela était difficile pour les agents humainement. Pour l'école, la loi nous oblige de rester ouvert. Pas de problématique pour les Services Techniques.

Pour la campagne de vaccination c'est un centre pour 100000 personnes. J'ai fait la demande pour un centre au sein de la salle municipale. L'Etat est en cours de réflexion sur la question. On reçoit 300 vaccins par semaine sur le territoire pour 14000 personnes à vacciner, pour la cible des plus des 75 ans et le personnel hospitalier. J'ai demandé à la CDC de prendre position en demandant un centre de vaccination sur le territoire. Lorsque l'on habite certaines communes, il est difficile de prévoir le déplacement aux centres existants. C'est pour cela que je souhaite prendre une position commune et d'avoir un centre sur le territoire. La population ciblée étant fragilisée dans les déplacements.

Vous trouverez des enveloppes à l'entrée avec la carte de vœux à distribuer dès cette semaine. Et nous avons rajouté un mot pour indiquer qu'il y a un poste internet à l'Agence Postale pour prendre un rendez-vous, même si ces derniers sont bloqués jusqu'à la mi-mars. Et en même temps, en passant par la CDC nous pouvons faire des transports adaptés pour se rendre dans les centres.

N°2021-001 : Restes à réaliser 2021 (rapporteur M Alain TABONE)

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les états des restes à réaliser suivants : détails annexés à la présente le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **13 358,05€** et le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **328 592,70€**,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'Exercice 2021.

Hélène BURESJ: Pour être claire ? C'est des dépenses identifiées que l'on n'a pas pu faire en 2020

Alain TABONE: Non c'est des dépenses actées.

Johann PETIT : c'est-à-dire qu'elles sont sortie de 2021.

Alain TABONE: Les recettes vont être perçues sur 2021 et pour les travaux, ils sont réalisés mais pas payés. Nous avons une date de clôture budgétaire. On a de la réserve pas besoin de faire un emprunt relais, ce qui nous permet de ne pas s'inquiéter pour payer les factures même si nous n'avons pas eu toutes les recettes.

Benoît DULAU: Les recettes d'investissement pour le port restent les mêmes, même si le projet évolue ?

Alain TABONE : Cela a été vu avec les services de l'état pour que cela reste. On fait tout pour mettre le dossier en adéquation avec les services de l'état.

Maribel SOARES : Avons-nous une trace écrite.

Alain TABONE : Cela se fait au moment du paiement. A l' instant où je vous parle il y a quand même un doute même si nous avons reçu des assurances sur le sujet. LA DETR étant plus délicate que le FST. A voir également si l'état avec la pandémie interviendra au même niveau.

N°2021-002 Demande de subvention au titre de la DETR 2021 – Extension du groupe scolaire

Rapporteur M. Alain TABONE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DETR 2021, une aide pour la réalisation de l'extension du groupe scolaire,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Extension de 3 unités pédagogiques en R+1. Les commissions travaillent sur le dossier. On demande la DETR à hauteur de 35% de l'investissement HT. On récupère la TVA l'année suivante, les subventions étant toujours sur le HT. On passe un programme d'école contractualisé avec le Département qui est hors champs de compétence. L'autofinancement sera à voir en commission finances.

Johann PETIT : D'où viennent les pourcentages ?

Alain TABONE : Pour le Département nous avons fait l'approche avec les services et nous savons le montant plafond. Pour la DETR on est sur 35%. Le risque que nous avons, c'est que par les temps qui courent que l'Etat se désengage. Notre demande est faite sur la loi du passage de l'école à 24 élèves. On ne peut pas être contre mais nous ne pouvions pas le prédire lors de l'agrandissement initial. On fait 3 classes pour du confort, il nous en faut réellement que 2. Le DSIL est sur les économies d'énergie.

Vincent TRISTRAM : A quoi nous engage le programme d'école contractualisée ?

Alain TABONE : A faire les travaux. Le Département intervient hors compétence. Le Conseil départemental continue d'accompagner les communes. Cela a fait émerger Gironde ressources. Le Département apporte une aide dans cette philosophie. Aujourd'hui il nous accompagne via ce programme.

N°2021-003 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 – Extension du groupe scolaire

Rapporteur M Alain TABONE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DSIL 2021, une aide pour la réalisation de l'extension du groupe scolaire,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

On fait une demande dans le même sens au service de l'état pour la partie DISL sur la rénovation énergétique et on reviendra sur le volet départemental sur la prochaine délibération.

N°2021-004 : Demande de subventions d'investissements au Conseil Départemental

Rapporteur M Alain TABONE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour la réalisation de 4 unités pédagogiques,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour l'informatisation de 2 classes,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

N°2021-005 : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Rapporteur M Alain TABONE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - o **Poste** : Entretien des bâtiments communaux et aide à la restauration collective
 - o **Durée du contrat** : 12 mois,
 - o **Durée hebdomadaire de travail** : 30 heures,
 - o **Rémunération** : 10,25€ / heures (SMIC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Nadia BRIDOUX-MICHEL : Les contrats sont avantageux financièrement pour nous, mais nous sommes dans l'obligation de faire de la formation. Pour ce contrat il faut savoir que l'agent visé est sur un CAP petite enfance. On devra par conséquent lui financer le BAFA ainsi que la formation premier secours.

Alain TABONE : Ce n'est pas un poste complémentaire mais de remplacement.

Benoit DULAU : Le lien avec l'entretien des bâtiments.

Nadia BRIDOUX-MICHEL : Non, on va ouvrir les champs de formation sur la petite enfance au regard de sa formation.

Benoit DULAU : Oui mais elle est bien au niveau de l'entretien des bâtiments et non de la petite enfance.

N°2021-006 : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - o **Poste** : **Entretien des bâtiments communaux et aide à la restauration collective**
 - o **Durée du contrat** : 12 mois,
 - o **Durée hebdomadaire de travail** : 24 heures,
 - o **Rémunération** : 10,25€ / heures (SMIC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Alain TABONE : Dans la même optique un contrat arrive à terme dans l'animation. Là encore ce n'est pas un poste supplémentaire mais un remplacement.

Nadia BRIDOUX-MICHEL : c'est du temps de travail annualisé. L'offre est déposée auprès de pôle emploi. On a reçu des candidatures et le recrutement interviendra début février.

Johann PETIT : C'est une durée réglementaire 12 mois.

Nadia BRIDOUX-MICHEL : Oui, mais la personne qui nous quitte ne peut être renouvelé. D'ailleurs elle a trouvé un poste ailleurs.

Alain TABONE : C'est une contradiction car cela ne nous permet pas d'être subventionné sur le long terme. Cela permet au gens de reprendre une expérience professionnelle en plus de la formation.

Johann PETIT : C'est plus des personnes qui sont dans un parcours de formation.

Alain TABONE : Plusieurs personnes sont arrivées dans ce type de dispositif pour être gardé. Je ne fais pas les recrutements.

Vincent TRISTRAM : C'est des contrats aidés, on ne peut pas faire un geste au niveau du salaire.

Alain TABONE : Cela peut être envisagé en commission du personnel, il y a aussi d'autres dispositions. Le SMIC étant plus élevé que l'échelon 1 dans la fonction publique.

Elvira MOMMERT : Erreur de saisie sur l'intitulé du poste.

N°2021-007 : Création d'un poste d'Adjoint administratif Territorial à temps complet

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint administratif Territorial à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2021, échelle C1 de rémunération, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de la carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **ADMET** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Alain TABONE : Historiquement une personne était à l'accueil et est tombée malade. Le dossier est en cours. Cela fait un an que l'agent qui remplace est chez nous et il faut prendre la décision de pérenniser le poste. On crée ici le poste pour pouvoir la titulariser.

N°2021-008 Révision des loyers des baux communaux 2021

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la Majorité :

- **ADOpte** les nouveaux montants des loyers et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme énoncé dans le tableau en annexe et au regard des observations particulières à chaque bail,
- **DIT** que l'ensemble des recettes seront encaissées à l'article 752 – Revenus des immeubles pour la part des loyers et à l'article 74718 – Autres pour la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- **DIT** que l'ensemble des révisions des loyers auront lieu, conformément à chaque bail, au mois et conditions mentionnées.

ADRESSE DU LOGEMENT	MONTANT MENSUEL LOYER 2020	INDICE DE REVISION	INDICE DE REFERENCE	Mois de révision	MONTANT MENSUEL LOYER 2021	Montant annuel Ordures Ménagères	Montant mensuel Ordures Ménagères
6 AV. DE PARIS	560.11 €	ICC moyenne	$(T4\ n-1+T1+T2+T3) / 4$	1er février	570,95€	296,00€	24,67€
47 AV. DE PARIS	400.00 €	X	X	X	400,00€	187,00€	15,58€
31 RUE DE LA GARE	503.64 €	ILAT moyenne	$(T4\ n-1+T1+T2+T3) / 4$	1er février	506,95€	234,00€	19,50€
4 RUE DE LA CURE – Bât B	269.86 €	IRL	T4	1er avril	270,40€	137,00€	11,42€
4 RUE DE LA CURE – Bât C Local commercial	409.04 €	ICC moyenne	$(T4\ n-1+T1+T2+T3) / 4$	1er janvier	416,96€	176,00€	14,67€
4 RUE DE LA CURE – Bât A	184.89 €	IRL	T4	1er Avril	185,26€	170,00€	14,17€
10 AVENUE DE PARIS	520.00€	IRL moyenne	$(T3\ n-1+T4\ n-1+T2+T3) / 4$	1er Octobre	En attente Indices	196,00€	16,33€
20 AVENUE DE PARIS Local commercial	222.70 €	ILAT moyenne	$(T1+T2+T3+T4) / 4$	1er Novembre	En attente Indices	133,33€	11,11€
20 AVENUE DE PARIS	624.32 €	IRL moyenne	$(T1+T2+T3+T4) / 4$	1er janvier	627,81€	133,33€	11,11€
79 RUE DU PORT	624.32 €	IRL moyenne	$(T1+T2+T3+T4) / 4$	1er janvier	627,81€	198,00€	16,50€

Alain TABONE : C'est des contrats que l'on a avec les locataires avec les indices de révision.

Benoit DULAU : Pour revenir sur le logement, 31 rue de la gare. Si le loyer est fixé on va en faire un futur loyer.

Alain TABONE : Dans la profession de foi on est plus sur un local associatif. Graine de Coop n'est pas partie et nous avons reçu un préavis pour le 14 février. La commission patrimoine devra réfléchir en suivant sur la destination du local. Normalement s'est dédié au monde associatif mais avec la crise il faudra y réfléchir.

Hélène BURESI : Avons-nous pris en compte la difficulté des personnes pour mettre les locataires.

Alain TABONE : Effectivement nous allons vers les personnes qui sont dans le besoin et nous sommes plus favorables au gens de la commune.

Hélène BURESI : Avec le contexte la question ne s'est pas posée de bloquer les loyers.

Alain TABONE : Non on applique le bail.

Hélène BURESI : Et si symboliquement on souhaite ne pas faire de hausse.

Alain TABONE : Ce n'est pas qu'essentiellement des gens dans le besoin. A voir la location des baux commerciaux qui sont des entreprises et de certains locataires.

Johann PETIT : Comment parler d'un débat comme cela sans parler des situations personnelles ;

Alain TABONE : Autant je le conçois pour certains et nous n'avons pas eu l'idée, autant je suis plus réservé pour certaines personnes. Mais je reste ouvert à la proposition. On peut sortir les baux commerciaux de cette réflexion cependant. On peut prendre cette disposition pour des personnes qui sont seules.

Jean-Pierre PRAT : C'est compliqué de geler les loyers et d'appliquer une double augmentation.

Elvira MOMMERT : Au regard des montants je ne suis pas certaine qu'il y est un gain au regard du travail des services.

Gérard BAGNAUD : Je suis assez d'accord avec cela et l'augmentation est légère.

Maribel SOARES: Aujourd'hui la donne a changé et le monde a changé. Au niveau du social pouvons-nous pour des familles louer un local en urgence. Cela est compliqué sûrement.

Alain TABONE : Nous nous sommes engagés auprès du monde associatif. Je ne sais pas comment sera le retour et il y a une vraie demande du monde associatif à cette égard. C'est difficile à prévoir et les décisions se prennent au jour le jour mais je l'entends.

Benoit DULAU : Je comprends la question de Maribel, il serait bien d'avoir des discussions au delà de la commission. On a des réflexions plus globales à mener. Cela dépasse le cadre des commissions.

Alain TABONE : La commission est là pour apporter des idées. Il y a du travail et des orientations. On peut discuter il n'y a rien de décider. Je vous dis juste ce qu'il en est. Je vous rappelle l'engagement que nous avons public à travers la profession de foi vers le monde associatif mais rien n'est frappé dans le marbre. On peut changer en expliquant.

Maribel SOARES : Je crois Benoit, que tu évoques l'idée de démocratie participative pour construire des projets qui dépasse la commission.

Benoit DULAU : C'est d'abord avoir une réflexion globale plutôt que d'être ponctuelle. Cela est juste pour gagner un gain de temps.

Cyril CHERIGNY : Le travail de commission ne sert plus à rien.

Benoit DULAU : Non on décide l'affectation d'un local.

Maribel SOARES : On est sur une vision d'ensemble.

Cyril CHERIGNY : Si tu fais confiance au collègue qui sont dans les commissions.

Gérard BAGNAUD : Plusieurs projets ont été actés par des anciens et c'est compliqué de revenir dessus. On peut se projeter mais pour l'instant pour les projets que l'on met en place c'est difficile. Après il faut avoir une réflexion sur les prochains et la destination. Il faut se concentrer sur l'aboutissement de ses projets actés.

Alain TABONE: Pour résumer la question d'Hélène était de faire l'impasse sur l'augmentation des loyers même si l'augmentation est faible. Cela hors loyer commerciaux. Il va falloir passer au vote. Après si vous voulez prolonger la discussion c'est possible.

Johann PETIT: On ne peut pas le faire personne par personnes ce n'est pas équitable.

Vincent TRISTRAM : Elvira a raison, si on perd du temps à faire des avenants. A voir peut être comme on avait vu avec les tickets de cinéma pour les agents, on peut peut-être les accompagner de cette façon. Cela peut être sous une autre forme.

Maribel SOARES : On avait parlé de la possibilité d'offrir des tickets de cinéma pour certaines personnes afin de soutenir la culture mais également a des familles d'accéder à la culture surtout dans la difficulté ou les loisirs aujourd'hui secondaire. Cela était également envisagé pour les agents. Au niveau des familles il y a une 40aine de personnes. Les personnes ciblées ne sont pas dans les loyers.

Hélène BURESJ : Le sujet était symbolique dans le cas où l'administration ne fonctionne pas par principe.

Gérard BAGNAUD : On vient de voter des sommes plus fortes !

Benoit DULAU : C'est une question de vision.

Alain TABONE : Je vais passer au vote en reformulant.

Elvira MOMMERT : On vote la délibération

14 pour / 3 abstentions

Parole aux Adjoints

Demande de la société free pour l'installation d'une antenne dans le clocher de l'église afin de ne pas mettre un pylône sur la commune. Bail de 12 ans renouvellement 6 ans

Corinne JEANDONNET : Le bail est fait avec qui ?

Alain TABONE : A la commune.

Gérard BAGNAUD: A voir l'expertise des entreprises qui regardent l'état de la structure.

Benoit DULAU : si on est pour l'installation à voir pour le financement des travaux

Jean-Pierre PRAT : On a refusé d'installer les concentrateurs pour le Gaz, je ne vois pas pourquoi on dirait oui.

Helene BURESI : Quel était le motif ?

Jean-Pierre PRAT : Les ondes et l'utilisation du clocher.

Gérard BAGNAUD : il y a 6000€ qui rentrent dans la balance.

Jean-Pierre PRAT : Quand l'argent rentre, nous sommes plus à l'écoute.

Hélène BURESI : Il n'y a pas des autorisations à avoir.

Alain TABONE : Il commence par la mairie avant d'aller sur le patrimoine privé.

Maribel SOARES : Il y a une polémique autour des antennes.

Hélène BURESI : Je suis étonné de ne pas avoir d'autorisation préalable pour les nouveaux sites.

Vincent TRISTRAM : Où est installée l'antenne GRDF.

Jean-Pierre PRAT : Elle n'est pas installée et ils vont se tourner vers le privé.

Alain TABONE : Tout comme le refus de l'installation des compteurs Linky dans les bâtiments communaux. Dans le même ordre nous nous étions refusé l'installation de l'antenne SFR.

Cyril CHERIGNY : Il faudra faire attention que cette argent n'aille pas chez le privé.

Hélène BURESI : Tant que cela respecte le bâtiment je n'ai pas d'avis, par contre toute installation doit faire l'avis d'une consultation publique.

Elvira MOMMERT : Il n'y a pas de notion de patrimoine et de classement pour ce type de bâtiment.

Johann PETIT : Sur le plan social ? Ce n'est pas un dossier difficile à gérer dans le futur sans consultation.

Cyril CHERIGNY : Qui n'a pas de portable aujourd'hui ?

Maribel SOARES : Lorsque l'antenne est juste à côté, pouvons nous savoir si l'antenne a un impact sur la population. Si nous n'avons pas d'interrogations sur la santé, c'est intéressant pour la commune.

Gérard BAGNAUD : Ils vont proposer la 5G

Elvira MOMMERT : On ne peut pas faire une consultation publique ?

Alain TABONE : Si on a une demande on va la contrôler. La question est de savoir si on veut ou pas avant même d'entamer les discussions. Relecture de la demande. On ne va pas leur dire oui faite l'étude et après non.

Maribel SOARES : Peut-on temporiser et faire une consultation au niveau du quartier

Alain TABONE : Nous sommes élus et nous devons prendre des décisions

Matthieu OLIVEIRA : On ouvre la brèche.

Alain TABONE : C'est pour cela que je vous soumetts la question.

Maribel SOARES : Facebook n'est pas un outil de sondage. Je parle d'une vrai enquête avec de la démocratie participative. On est élus mais on est la pour écouter nos concitoyens. Il me semble intéressant de consulter la population.

Hélène BURESI : Compliquer de consulter pour l'étude. Mais par contre en fonction du résultat de l'étude on peut l'indiquer.

Benoit DULAU : Cela ne doit pas relever d'une délibération ? Donc si pas de délibération qu'elle est notre engagement.

Alain TABONE : Je vous demande de vous positionner sur le fait de poursuivre ou non, avec des réserves.

Cyril CHERIGNY : Hélène avait la bonne position.

Gérard BAGNAUD : Je n'ai aucune vision sur le projet, il propose sans plus d'élément. Peut-on revenir vers eux pour demander plus de précision.

Alain TABONE : C'est ce que je vous dis, il faut simplement se positionner peu importe où l'on va.

Johann PETIT : L'étude n'était pas faite pour donner des précisions.

Alain TABONE : Je vous reprends la demande.

Pour ou contre avec des réserves dans les 2 cas : 3 pour,

Johann PETIT : Avec réserve technique et consultation du publique /

3 abstentions 11 contre. Je répondrais dans ce sens car nous n'avons pas d'élément technique pour se positionner.

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

Il n'y aura pas d'ouverture de 14eme classe pour la rentrée. Au niveau du chantier il y a moins d'urgence. La location de la classe mobile va être prolongée.

CMJ : travail avec le Directeur pour reprendre l'expérience. Election courant mars comme la dernière fois.
Application du nouveau protocole à la cantine. Pas trop d'impacts car nous étions déjà dans la démarche avec des petites améliorations. Le gros du sujet va être la mise en place de la loi EGALIM au 1^{er} janvier 2022 avec 20% de bio et des produits de filières certifiées.

Les heures de récréation ont été modifiées avec une amplitude moindre pour la concentration.

On va avoir deux composteurs alloués pour la cantine. Pas de formation pour cause de crise. De même pour le cimetière.

Alain TABONE : Pouvons nous nous positionner sur l'action des places de cinéma.

Maribel SOARES : Mon étonnement c'est que nous n'avons pas beaucoup de retour au CCAS dans nos communes malgré la crise. Les gens doivent connaître des difficultés mais surement pas la démarche.

Alain TABONE : N'hésitez pas à contacter Maribel si vous connaissez des cas. Levé des barrières. Il ne faut pas laisser des personnes.

Maribel SOARES : a la suite de la Banque alimentaire Géant casino nous offre un bon d'achat pour le CCAS alimentaire d'une 15aine d'euros..

Nadia BRIDOUX-MICHEL : Combien de famille sont à la banque alimentaire

Maribel SOARES : La problématique est que souvent les personnes viennent nous solliciter, mais à la complétude du dossier, on peut perdre ces personnes.

Maribel ROBERT SOARES, 4^{ème} Adjointe :

Commission conseil des aînés avec 8 candidats dont une nouvelle ce soir. On souhaite ouvrir à 12. Nous aimerions que ce Conseil soit enfin officialisé. Faudra t-il une délibération ? A partir de ce soir nous attendons le Conseil municipal pour les contacter. Envoyer une lettre pour officialiser la candidature. Pour le moment, il ne peut se réunir Difficile à mettre en place à cause de la condition sanitaire. La charte indique 12 candidats mais seulement 8 réponses. Nous proposons de corriger cette charte. A transmettre avec l'officialisation des candidatures.

Alain TABONE : Je suis surpris que certains anciens élus ne se soient pas inscrits pour des questions de libellé de règlement. Surtout au niveau de Jean-Paul.

Pour les colis plusieurs cartes de remerciement. Il nous reste 4 colis à distribuer notamment sur la zone les moulins. Normalement 5 colis par élus, l'année prochaine on fera équitablement. En cas de problématique faite le retour. .

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Hélène BURESI : Réunion sur piste cyclable à la CDC ou le plan stratégique a été récupéré. Il montre un schéma directeur sur les 6 prochaines années pour que cela soit structurel. L'axe prioritaire est Cubzac / gare de Saint André et l'axe de la gare jusqu'au cimetière qui n'est pas structurant. Débat sur le financement ou l'on essaye d'avoir un plan stratégique avant de parler financement. Cette dernière sera accompagnée d'une phase de plan de subvention pour la mise en œuvre.

Déploiement de fibre : des armoires arrivent. La priorité a été demandée non plus sur le port au regard de l'avancé du projet mais sur la zone la moins desservie (zone est). On attend la confirmation.

Jean-Pierre PRAT : expertise sur la commune d'un technicien sur l'attache des fils et la qualité des poteaux qui seront en aérien.

Sur la voirie une prévision sur l'intégration des piste cyclable entre l'école et le Queyron.

Visite sur STEP de Porto sur les réseaux et le méthaniseur avec branchement sur 2021. Il n'y a plus d'odeur et de bruit. La réfection de la voirie a été évoquée.

Le SIAEPA communique le prix de l'eau brut 1.71€, augmentation de 0.03cts et 2022 1.80€.

Cyril CHRIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Dépose des déchets sauvage sur la commune. Cela prend des proportions.

Alain TABONE : Pour compléter le propos : une personne a débarrassé son terrain sur la commune. Cyril va le voir. L'administré ramasse pour les mettre à Saint André. Je vais vous proposer que l'on prenne un arrêté avec un forfait significatif quand nous trouverons la personne sur l'enlèvement, afin que les forces de l'ordre et la justice nous aident.

Helene BURESI: Je suis tout à fait d'accord, il faut également faire une couche de communication.

Johann PETIT : Qui verbalise ?

Alain TABONE : Le Maire.

Il est tard on fera un point plus précis. Jean-Pierre Prat m'a indiqué le début d'une tranchée pour la fibre. Réfection du centre bourg en EP en led par le SIE fronsadais et SDEEG.

LE CMJ a planté des arbres à la mi-décembre. On mettra des pancartes avec la variété et limiter les dégradations.

Isabelle BERNADET : Instagram pour les jeunes de la commune.

Helene BURESJ : Groupe what's app avec comme objet la seule information.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Il est intéressant que les débats sur les loyers puisse se faire hors conseil municipal ou l'on peut se projeter. Le conseil est là pour acter des décisions.

Pour l'école le dossier est avancé. Rencontre sur les points techniques avec Vincent pour avoir des éclaircissements. L'architecte n'est pas rapide il faut le titiller. Sur le montant la somme annoncée risque de bouger au regard de la chaufferie qui pose des problèmes de sécurité. On va essayer d'inclure son remplacement dans l'opération. On risque également d'inclure dans le projet l'ensemble des équipements pour bénéficier de la subvention.

Une première maquette sera proposée par mail.

Au niveau des ruines, toujours pas de nouvelle des bâtiments de France. On a pu obtenir un devis pour stabiliser la tour qui est à plus de 7000 €.

Alain TABONE : C'est une décision qu'il faudra prendre rapidement par rapport au riverain si l'état ne répond pas

Gérard BAGNAUD : J'aimerais bien avoir l'avis des bâtiments de France au regard de la complexité.

Petit cabanon avec plateforme pour le poser pour les produits.

Sur le site internet, remerciement aux personnes qui ont travaillé dessus. Soucis sur la problématique de transfert du site. A voir ensemble.

Helene BURESJ : Sur la partie site interne seul les pages prêtes sont en ligne. A voir en fonction des priorités. Il est lancé mais ce n'est pas finalisé.

La première maquette du BM doit arriver. Isabelle on aurait dû la recevoir.

Elvira MOMMERT : Rétoplaning de l'école qui était un des critères.

Gérard BAGNAUD : Non ce n'est pas respecter pour des raisons de sécurité. Compliqué de démolir sur une période de vacances pour laisser en site occupé. On va commencer début juillet jusqu'à fin septembre. La différence c'est qu'en septembre nous sommes sur de la finition. On met la pression mais à voir avec la crise.

Vincent TRISTRAM : Sur la couverture rdv avec l'entreprise qui fait la maintenance des toitures. Pour l'appartement 1^{ère} visite pour faire le point sur les devis et relancer les travaux derrière. Travail sur le marché sur les vérifications périodiques et contrat périodique. Logement à côté du stade où l'on doit faire les réparations. On attend que le temps s'améliore pour réaliser les travaux. Tout comme l'église.

Jean-Roger THUILLIAS : sur les structures sportives on fait des devis pour la rénovation des vestiaires tennis avec isolation et menuiseries. Alain attention à travailler à n-1 pour que l'on puisse déposer des demandes de subvention pour 2022. A voir la faisabilité d'un cours couvert. Les locaux des ST ne sont pas fonctionnels compliqués pour eux et le tennis. A voir pour créer un site plus adapté. Alain : attention à vos contacts qui font l'objet d'un appel à projet.

Maribel SOARES : Cette zone n'est pas inondable ? Et les cours existants peuvent être couverts ?

Elvira MOMMERT : depuis le début du mandat on fonctionne comme cela. On ne peut pas arrêter notre fonctionnement si cela ne se met pas en place. Cela soulève des questions. En attendant notre seul temps d'échange est le conseil municipal.

Alain TABONE : il y a des moments d'échange dans les commissions même pendant la commission, comme les réunions d'adjoints. Il y a un débat. Aujourd'hui il y aura un séminaire dans un premier temps entre élus et 2^{ème} temps avec les services administratifs. Il faudra reprendre nos habitudes d'échanges. Indiscutablement avec notre capacité financière nous pourront regarder nos projets dans le futur. Pour se projeter au niveau des subventions il faut travailler à n-1. Il faut des devis, la commission réfléchit et après on en débattrait.

Elvira MOMMERT : Il faut penser à la rentabilité.

SDEEG faut une démarche d'accompagnement sur le photovoltaïque.

Benoit DULAU : Constat sur l'église de la présence de nuisibles. Les étapes 1 le couvreur / la structure au niveau du clocher pour vérifier la structure de 2 bureaux d'étude. Les entreprises n'ont pas la même approche. La priorité est la couverture.

Alain TABONE : Qu'elle est le coût ?

Gérard BAGNAUD : On est sur une 1ere intervention de 2300€ et après du préventif. Pour les bureaux d'étude on est sur 2500 et 3800€. Savoir qu'elle est le niveau d'urgence.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35